

Note d'information complémentaire pour consentement préalable à un acte d'imagerie médicale **Examen tomodensitométrie (scanner)**

Cette fiche d'information, rédigée par le Syndicat National des Centres Hospitaliers Vétérinaires, est destinée aux propriétaires des animaux devant subir un examen tomodensitométrie (scanner).*

Remise lors de la consultation d'admission, elle fait partie du consentement éclairé que le vétérinaire vous doit et est destinée à vous aider à mieux comprendre l'information délivrée par le Docteur Vétérinaire que vous avez rencontré. Ce document vous expose les raisons de l'acte qui va être pratiqué, son déroulement, les conséquences habituelles et les risques de complications fréquentes ou rares possibles, ainsi que le coût et les conséquences prévisibles en cas de refus de l'acte proposé. Les conditions du suivi sont également précisées. Ce document complémentaire de l'information orale que vous avez reçue, vous permet donc d'avoir le délai de réflexion nécessaire à votre prise de décision, partagée avec le vétérinaire.

Qu'est-ce qu'un examen tomodensitométrie ou scanner ? Pourquoi un tel examen vous est-il proposé ?

Un examen tomodensitométrie, plus communément appelé scanner, est un examen d'imagerie utilisant des rayons X permettant de réaliser des coupes et des reconstructions en 3 dimensions que la radiologie conventionnelle ne permet pas. Il apporte une visualisation optimale de la plupart des tissus et organes du corps, utile au diagnostic ou au suivi d'une maladie, quelquefois à son pronostic. En médecine vétérinaire, il est obligatoirement réalisé sous anesthésie générale. Il s'accompagne ou non de l'injection d'un produit de contraste (qui se voit aux rayons X) par voie intra-veineuse, afin d'augmenter la détection de certaines anomalies.

Autres Options :

-Scanner versus radiographie : une radiographie peut s'avérer suffisante pour de nombreux diagnostics (ex : fractures du squelette appendiculaire, dysplasie des hanches, etc...). Un scanner a été prescrit quand la sensibilité de la radiographie est insuffisante pour établir un diagnostic ou exclure une hypothèse diagnostique avec certitude (ex : dysplasie des coudes...)

-Scanner versus autres moyens d'imagerie : Un scanner est recommandé quand les autres moyens d'imagerie médicale sont indisponibles ou inadaptés au contexte clinique. Par exemple, l'échographie n'est pas adaptée à l'examen des structures osseuses d'une articulation. La scintigraphie, rarement disponible, peut être remplacée par un scanner avec contraste dans le cadre de recherches de métastases de certains cancers.

Préparation à l'examen scanner :

L'examen scanner est réalisé sous anesthésie générale. Il s'agit d'une anesthésie volatile (gazeuse) qui permet d'offrir une sécurité maximale au patient. Un bilan sanguin pré-anesthésique peut être demandé par le clinicien qui réalise cet examen si aucun bilan récent n'est présenté, ou si l'état général de votre animal l'impose. Une période de jeûne hydrique (supprimer la nourriture mais laisser à boire) de 6 à 12 heures est nécessaire avant de réaliser l'anesthésie pour minimiser le risque, toujours présent, de régurgitation et de fausse déglutition (passage de nourriture dans la trachée).

Votre animal sera anesthésié par voie intra-veineuse, à l'aide de divers médicaments injectés via un cathéter placé sur une veine d'un membre. Ce cathéter est mis en place stérilement, après tonte large et antiseptie du site de pose. Une fois l'anesthésie induite, votre animal sera intubé : une sonde sera placée dans la trachée afin de lui permettre de poursuivre en anesthésie inhalée.

Les complications de l'anesthésie :

Les réactions allergiques aux produits anesthésiques injectés initialement par voie IV sont exceptionnelles et concernent moins de 0,5% des cas. L'intubation endo-trachéale peut être à l'origine de raclements de gorge et/ou de toux dans les jours qui suivent l'examen. Une réaction inflammatoire veineuse (phlébite) au niveau du site de pose du cathéter, compliquée ou non d'une infection, est une complication rare (moins de 2% des cas) qui se révèle dans les 2 semaines suivant l'examen et peut nécessiter des soins spécifiques.

Toute anesthésie générale comporte des risques de défaillance cardio-respiratoire pouvant entraîner des séquelles graves, voire irréversibles et dans des cas extrêmes, provoquer la mort de votre animal. Le risque de mortalité anesthésique varie de 0,12% pour un animal en bonne santé à 17% pour un animal fortement débilité.

Les complications de l'injection IV du produit de contraste :

Les réactions allergiques aux produits de contraste injectés par voie IV sont rares et concernent moins de 2 % des cas. Elles sont généralement bénignes et se résolvent spontanément en quelques heures.

Les complications de l'injection intrathécale du produit de contraste (myéloscanner) :

Après l'examen scanner classique, il est possible que du produit de contraste doivent être injecté autour de la moelle épinière, afin de souligner son contour et mettre en évidence des compressions, dilatations ou autre anomalie, non visibles au premier scanner. Cette injection se réalise de façon stérile, après tonte et aseptie chirurgicale de la région (en haut du cou pour une ponction haute ou en bas du dos pour une ponction lombaire) à l'aide d'une aiguille spinale insérée entre les vertèbres. Le liquide cébrospinal collecté avant l'injection pourra être analysé.

Les complications de la ponction elle-même sont rares (traumatisme de la moelle épinière ou du tronc cérébral par l'aiguille, aggravation d'un engagement cérébral en cas d'hypertension intracrânienne, ou complications infectieuses). Les complications liées à l'injection de produit de contraste comprennent notamment une dégradation des signes neurologiques et notamment de la démarche, de façon assez fréquente, mais dans la grande majorité des cas, cette dégradation est temporaire ; et parfois des convulsions dans les heures qui suivent la procédure (3%), pouvant nécessiter une prise en charge médicamenteuse et une hospitalisation.

Le coût de l'examen scanner :

Au moment de l'admission, le vétérinaire vous donnera un **budget prévisionnel** qui correspond à l'examen scanner, au produit de contraste, aux éventuels soins accompagnant l'examen scanner et l'hospitalisation qu'il est en mesure de prévoir. En fonction de l'évolution, de complications, de la façon dont réagit votre animal, il **pourra être soumis à des variations**. Un éventuel budget complémentaire vous sera expliqué.

Durée d'hospitalisation :

La durée d'hospitalisation varie de quelques heures à quelques jours selon le contexte qui a motivé l'examen, et les éventuelles complications.

Retour à domicile :

Selon l'heure de la journée à laquelle est réalisé l'examen, votre animal sera autorisé à rentrer à la maison le soir même ou le lendemain, à moins qu'il ne soit gardé, avec votre accord, dans un contexte d'hospitalisation pour d'autres investigations ou pour traitement.* En cas de sortie, un clinicien sera disponible quand vous viendrez chercher votre animal pour vous donner des instructions concernant les repas et exercices autorisés, si besoin.

(*) Les frais de prise en charge des éventuelles autres investigations et les coûts du traitement ne sont pas inclus dans les frais chirurgicaux.

Autres sources d'information :

Vous pouvez trouver des informations complémentaires concernant les maladies, les techniques chirurgicales, les signes cliniques présentés par votre animal sur les sites des Centres Hospitaliers Vétérinaires et du SNCHV.

Signature :

(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)